

---

*La vengeance de Junon*

---

adspicit hunc trepidos agitantem in retia ceruos  
uocalis nymphe, quae nec reticere loquenti  
nec prior ipsa loqui didicit, resonabilis Echo.  
Corpus adhuc Echo, non uox erat et tamen usum  
360 garrula non alium, quam nunc habet, oris habebat,  
reddere de multis ut uerba nouissima posset.  
fecerat hoc Iuno, quia, cum deprendere posset  
sub loue saepe suo nymphas in monte iacentis,  
illa deam longo prudens sermone tenebat,  
365 dum fugerent nymphae. postquam hoc Saturnia sensit,  
'huius' ait 'linguae, qua sum delusa, potestas  
parua tibi dabitur uocisque breuissimus usus,'  
reque minas firmat. tantum haec in fine loquendi  
ingeminat uoces auditaque uerba reportat.

*Écho le vit un jour qu'il poussait des cerfs timides dans ses toiles, Écho, qui ne peut se taire quand les autres parlent, qui pourtant jamais ne parla la première : elle était alors une nymphe, et non une simple voix; et cependant dès lors, quoique nymphe causeuse, sa voix ne lui servait qu'à redire, comme aujourd'hui, les derniers mots qu'elle avait entendus. C'était un effet de la vengeance de Junon. Cette déesse aurait souvent surpris dans les montagnes son époux infidèle; mais Écho l'arrêtait longtemps par ses discours, et donnait aux Nymphes le temps de s'échapper. La fille de Saturne ayant enfin connu cet artifice : "Cette langue qui m'a trompée perdra, dit-elle, de son pouvoir, et tu n'auras plus le libre usage de ta voix". L'effet suivit la menace, et depuis ce jour Écho ne peut que répéter le son et doubler la parole.*